

DELIBERATION

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement d'Aix-en-Provence

Séance du 11 avril 2018

COMMUNE
SAINT MARC JAUMEGARDE

L'an deux mil dix-huit, le onze avril à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de St Marc Jaumegarde, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, Régis MARTIN, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A donné pouvoir :

Colette MOLLARET à Patrick MARKARIAN

Olivia RIVORY à Jean-Louis PERRIN

Adeline WEBER-GUIBAL à Véronique REISER

Isabelle SAUTREAU à Jean-Pierre LECHTEN

Absent excusé : Gilbert HENRY

A été élue secrétaire : Véronique REISER

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE
DANS LE CADRE DES TRAVAUX DITS DE PROXIMITÉ
POUR LA RÉHABILITATION DE VOIRIES / CHEMIN DES
PEYRIERES**

Rapporteur : Le Maire

Monsieur le Maire expose que la commune a réalisé des travaux de renouvellement de son réseau AEP dont les canalisations étaient en amiante ciment et d'une partie de son réseau d'assainissement vétuste sur le chemin des Peyrières.

Un réseau d'éclairage public a également été créé.

Suite à ces travaux, elle souhaite maintenant reprendre l'intégralité du revêtement du chemin des Peyrières qui est devenu impraticable.

Cette opération évaluée à 84 328.00 € HT peut faire l'objet d'une aide du département au titre des travaux dits de proximité.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût d'objectif de l'opération	84 328.00 €
Demande de subvention du Conseil Départemental (70%) plafonné à 85 000 € de travaux	59 029.60 €
Autofinancement	25 298.40 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

14 voix pour
voix contre,
abstention(s)

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 59 029.60 € pour la réhabilitation de voirie du chemin des Peyrières

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec le Conseil Départemental.

Le Maire,
Régis MARTIN

Accusé de réception en préfecture 013-211300959-20180411-2018-35-DELIB- DE Date de réception préfecture : 12/04/2018
